



RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc intercommunale du Bas-Richelieu tenue en présentiel au bureau de la Régie du 737, chemin des Patriotes à St-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 14 février 2024 à 17h00.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Marc Bousquet, maire, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale, maire, municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Yanick Beauchemin, conseiller, municipalité St-Charles-sur-Richelieu
Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu

Monsieur Luc Brouillette, directeur général et greffier-trésorier

EST ABSENT :

Monsieur Alain Lavallée, maire, municipalité de St-Marc-sur-Richelieu

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 17h02 par M. Jean-Marc Bousquet, président.
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Rapport financier 2023 (par Daniel Tétreault, vérificateur)
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 janvier 2024
4. a) Rapport de filtration / janvier 2024
b) Rapport de fuites / janvier 2024
5. Comptes à payer / janvier 2024
6. Résolution pour renouvellement de l'emprunt de 204 200\$
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2024.02.005 Il est proposé par : M. Normand Teasdale
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2. RAPPORT FINANCIER 2023 (PAR DANIEL TÉTREAULT, VÉRIFICATEUR)

Considérant la présentation du rapport financier vérifié par M. Daniel Tétreault, CPA, auditeur CA;

2024.02.006 Il est proposé par : M. Normand Teasdale
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que les membres du conseil d'administration acceptent, tel que présenté, le rapport financier de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

À la suggestion de M. Daniel Tétreault, CPA, il est convenu d'ajouter les déboursés des salaires des employés et des élus à la liste des comptes à payer soumise mensuellement aux membres du conseil d'administration.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 10 JANVIER 2024

2024.02.007 Il est proposé par : M. Jonathan Chalifoux
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2024 soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

4. a) RAPPORT DE FILTRATION (QUALITÉ DE L'EAU) / JANVIER 2024

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

b) RAPPORT DE FUITES / JANVIER 2024

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

5. COMPTES À PAYER / JANVIER 2024

2024.02.008 Il est proposé par : M. Normand Teasdale
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de janvier 2024 représentant la somme de cent soixante-et-onze mille sept cent dix-sept dollars et soixante-six cents (171 717.66\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

6. **RÉSOLUTION POUR RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT DE 204 200\$**

a. Acceptation de l'offre

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	14 février 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 février 2024
Montant :	204 200 \$		

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 février 2024, au montant de 204 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

36 200 \$	5,15000 %	2025
38 400 \$	5,05000 %	2026
40 700 \$	4,90000 %	2027
43 200 \$	4,80000 %	2028
45 700 \$	4,75000 %	2029

Prix : 98,70500

Coût réel : 5,31863 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

36 200 \$	5,35000 %	2025
38 400 \$	5,35000 %	2026
40 700 \$	5,35000 %	2027
43 200 \$	5,35000 %	2028
45 700 \$	5,35000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,35000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

36 200 \$	5,37000 %	2025
38 400 \$	5,37000 %	2026
40 700 \$	5,37000 %	2027
43 200 \$	5,37000 %	2028
45 700 \$	5,37000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,37000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2024.02.009 Il est proposé par : M. Yanick Beauchemin
appuyé par : M. Jonathan Chalifoux

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 février 2024 au montant de 204 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2006-02. Ces billets sont émis au prix de 98,70500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

b. Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 204 200 \$ qui sera réalisé le 21 février 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2006-02	204 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu avait le 20 février 2024, un emprunt au montant de 204 200 \$, sur un emprunt original de 373 300 \$, concernant le financement du règlement numéro 2006-02;

ATTENDU QUE, en date du 20 février 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 21 février 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement

numéro 2006-02;

2024.02.010 Il est proposé par : M. Jonathan Chalifoux
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 février 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 février et le 21 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	36 200 \$	
2026.	38 400 \$	
2027.	40 700 \$	
2028.	43 200 \$	
2029.	45 700 \$	(à payer en 2029)
2029.	0 \$	(à renouveler)

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 21 février 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2006-02, soit prolongé de 1 jour.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024.02.011 Il est proposé par : M. Jonathan Chalifoux
appuyé par : M. Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 17h50.

RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2024

COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2024

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
AIR LIQUIDE	1 638.82	Produits chimiques
BELL MOBILITY	1 365.59	Cellulaire - Internet
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	6 113.32	Assurances collectives - janvier
FIDUCIE DESJARDINS	2 509.30	REER collectif payé par Desjardins
FONDACTION	5 062.06	REER employés janvier
HYDRO QUÉBEC	41 339.50	Électricité
RETRAITE QUÉBEC	95.22	Régime des élus
MINISTÈRE DU REVENU	24 807.96	DAS payées par Desjardins
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	10 113.35	DAS payées par Desjardins
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	766.03	Fournitures de bureau + 1 meuble pour usine (janvier)
UNIVAR CANADA LTÉE	20 316.19	Produits chimiques

Total des comptes payés en janvier 2024	114 127.34 \$
--	----------------------

COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2024

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
ACTION MOBILE VITRES D'AUTO	747.34	réparation pare brise
AGISKA COOPÉRATIVE	967.41	Sel de déglçage et quincaillerie (janvier)
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUN.	569.13	Cotisation annuelle
ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	402.41	Cotisation annuelle
ATELIER TANGUAY	55.82	Huile pour souffleuse (décembre)
BATTERIES EXPERT	137.74	Batteries pour panneau
BALANCE PRÉCISION INC.	1 447.50	Balance - dépôt de 50 %
BIOVET INC.	2 381.63	Analyses d'eau
BUROPRO CITATION	31.63	Copies facturables et fournitures de bureau
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	1 260.04	pile + compteur
DEPANNEUR LES PATRIOTES	1 469.61	Essence
EMCO	497.84	pièces PVC pour usine
FRANKLIN EMPIRE INC.	1 857.25	Matériaux électriques pour laboratoire
GARAGE GUY LEBLANC	770.01	pneus + changement d'huile #2
GIRARD NATHALIE	103.92	Achat de café
GLS LOGISTICS CANADA LTD	93.99	Frais de livraison
GRAPHICA IMPRESSION INC.	428.75	Impression de chèques
JAVEL BOIS-FRANCS INC	8 462.16	Chlore
JULIE GAGNON	481.44	Timbres pour 2024, lait, chocolat et plat

KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	14 045.94	Produits chimiques
LES ÉQUIPEMENTS HARJO INC	933.97	Épandeuse à sel - pièces pour usine
LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC	5 941.12	Produits chimiques
MANUFACTURE SCORPION	33.71	Régulateur de débit
PETITE CAISSE	56.16	Divers
POLYCHEM	48.43	Pièces pour usine
RAEVR	8 733.42	Honoraires technicien en instrumentation
ROCH CHARRON TRANSPORT	574.88	Excavation
RONA INC / RONA BELOEIL	25.29	Matériaux pour laboratoire et cuisine
SEAO-CONSTRUCTION	11.50	Publication d'appel d'offres
SODROX CHEMICALS LIMITED	2 353.31	Produits chimiques
TENAQUIP LTEE	814.03	Produits d'entretien ménager
TETRA TECH	462.78	Dessin technique
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	860.01	Cotisation annuelle
VIDÉOTRON	386.89	téléphone bureau (interrubains) et téléphones usine
ÉRIK WATTIER	143.26	Cellulaire pour nov., Déc. et janvier + lait

Total des comptes à payer au 31 janvier 2024	57 590.32 \$
---	---------------------

TOTAL DES COMPTES - JANVIER 2024	171 717.66 \$
---	----------------------